



COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION
PROCÈS-VERBAL D'UNE CONSULTATION ÉLECTRONIQUE
27^e SÉANCE TENUE LE 23 AOÛT 2004

Proposition d'augmenter la subvention accordée par le conseil municipal le 27 mai 2003, à la coopérative d'habitation Arc-en-ciel en vue de la construction d'un projet d'habitation à l'intersection de la rue du Côteau et du boulevard La Verendrye, district du Versant (n° 12), secteur Gatineau

1. Mise en contexte

Lors de la séance de la CPH tenue le 16 juin 2004 les membres ont été informés que les responsables du projet de construction de la Coopérative Arc-en-ciel auraient besoin d'une somme additionnelle de 120 000 \$ pour réaliser le projet initial sis à l'intersection de la rue du Côteau et du boulevard La Verendrye.

On a expliqué également que depuis l'acceptation de ce projet certaines exigences du Ministère de l'environnement du Québec ont eu un impact sur les coûts de construction des utilités publiques devant être absorbés par les promoteurs du projet de la Coopérative Arc-en-ciel.

Il a été alors convenu de surseoir à la demande d'accorder une somme additionnelle à la coopérative Arc-en-ciel d'ici à ce qu'une rencontre avec les promoteurs du projet de la coopération Arc-en-ciel et le Service d'urbanisme soit tenue afin d'identifier une solution acceptable pour tous.

Au cours des mois de juillet et août 2004, à la suite d'échanges entre les responsables du projet de la Coopérative Arc-en-ciel et de ce dossier au Service d'urbanisme de la Ville de Gatineau il est convenu de recommander aux membres de la CPH qu'une subvention additionnelle de 124 000,00 \$ soit accordée au projet d'habitation de la Coopérative Arc-en-ciel sis à l'intersection de la rue du Côteau et du boulevard La Verendrye.

Le 23 août 2004, un rapport d'analyse incluant une recommandation est transmis aux membres de la CPH par voie électronique. M. Serge Forget ayant divulgué la nature de son intérêt dans le projet de la coopérative d'habitation Arc-en-ciel n'a pas été consulté, reçu de courriel à cet effet, n'y participé à la formulation de la recommandation de la Commission permanente sur l'Habitation.

DISTRIBUTION : Aux membres de la CPH, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE



COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION
PROCÈS-VERBAL D'UNE CONSULTATION ÉLECTRONIQUE
27^e SÉANCE TENUE LE 23 AOÛT 2004

2. **Proposition d'augmenter la subvention accordée, par le conseil municipal le 27 mai 2003, à la coopérative d'habitation Arc-en-ciel en vue de la construction d'un projet d'habitation à l'intersection de la rue du Côteau et du boulevard La Verendrye, district du Versant (n^o 12), secteur Gatineau**

CONSIDÉRANT QUE la Ville assume un rôle d'intervenant de premier rang dans la réalisation de logements sociaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière additionnelle de 124 000,00 \$ demandée est en deçà du pourcentage de contribution minimum de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce montant additionnel ne met pas en péril la participation exigée de la Ville pour la programmation 2004;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet peut être remise en cause sans cette participation additionnelle de la Ville :

R-CPH-2004-08-23/7

Que cette Commission recommande au Conseil d'accorder une aide financière additionnelle de 124 000,00 \$ pour la réalisation du projet coop. d'habitation Arc-en-ciel et que ce montant soit attribué au volet social et communautaire du projet.

ADOPTÉE